Philippe, frère de Jean-Guillaume, fut successivement conseiller aux honneurs (1601), conseiller extraordinaire de longue robe (1604) et conseiller ordinaire au Conseil provincial de Luxembourg (1609). (52) Les Archiducs lui firent prendre la succession de son père à Spire (1601 – 1603), le roi d'Espagne le nomma pour une courte durée ambassadeur au Danemark et les empereurs Mathias et Ferdinand le chargèrent de différentes missions «touchant les intérêts de la Belgique germanique». (53)

Il était marié à Françoise de Grezilles qui lui donna 3 fils et 2 filles.

En 1621 il hérita de son parent Alexandre de Mussey de la seigneurie de Vetz (Foetz); sous condition de payer 500 thalers à ses frères Jean-Guillaume et Ernest. Neuf ans plus tard les époux Hattstein acquirent moyennant 100 patagons la part de rente qu'Antoine Eltz et Elis. de Metzenhausen possédaient à Weetz, Mondrich, Schifflange et Bergem. Après le décès de Philippe de Hattstein (1636), le domaine de Foetz et Udenges passa à ses deux filles Anne-Mad. épouse Isaye de Pouilly et Ide-Marguerite épouse François de Musset (ou Mussey). (54)

Les Hattstein portaient: Bandé d'argent et de gueules de 6 pièces. Cimier: un vol aux couleurs de l'écu. Bourrelet et hachements d'argent et de gueules. (55)

(l) Dans son testament daté du 20 décembre 1602. P. E. de Mansfeld avait désigné comme exécuteurs testamentaires, outre le colonel Eustache de Munichausen. Jean Richardot, président du Conseil privé à Bruxelles, Jean Benninck, président et Jean Wiltheim, greffier du Conseil provincial de Luxembourg.

Eustache de Munichausen ayant prêté 7000 écus à P. E. de Mansfeld, celui-ci lui avait vendu en 1598 – sous clause de rachat – sa moitié d'Esch-sur-Sûre au prix de 14 000 écus. (56) Vu les services que le seigneur-engagiste d'Esch lui avait rendus, le vieux gouverneur, dans ledit testament, renonça au solde de 7000 écus. (57) Mais cette donation ne pouvait pas satisfaire Munichausen, qui réclamait le remboursement d'autres sommes qu'il avait prêtées au gouverneur, toujours à court d'argent. Les archives de Betzdorf contiennent à ce sujet une correspondance avec les héritiers de P. E. de Mansfeld, qui s'étend du 15 septembre 1604 au 30 novembre 1611 et qui ne comporte pas moins de trente pièces. (58)

(m) Antoine Houst, que l'on dit être né à Luxembourg, docteur en droits civil et canon de l'université de Louvain (1559), fut nommé le 17 juin 1570 conseiller ordinaire au Conseil provincial. (59) En 1576 il fut un des quatre Luxembourgeois qui demandèrent – d'ailleurs en vain – l'élargissement du gouverneur P. E. de Mansfeld, détenu à Broodhuys. (60) La même année le Conseil d'Etat, sur les instances des Etats de Luxembourg, le chargea «de vaquer au recueil des coutumes locales générales et particulières de son pays». Pendant deux ans il fut secondé dans cette charge d'abord par Jean de Mercy, seigneur de Clémarais, puis par Godefroid d'Eltz et Didier de Metternich. Mais Houst ayant été appelé en octobre 1578 au Conseil privé de Bruxelles, la codification, pourtant si nécessaire, chôma jusqu'en 1588.

Tout en faisant partie du Conseil privé, Houst continua à toucher le traitement de conseiller du Conseil provincial de Luxembourg jusqu'en 1587 où il fut remplacé par J.-G. Febvre. Très apprécié comme jurisconsulte, il fut aussi chargé de différentes missions diplomatiques. Il fut créé chevalier, acquit Bubange et d'autres seigneuries, fonda des bourses d'études à Louvain et à Douai. (61)

Les jésuites lui doivent une fière chandelle car ce fut lui, surtout pendant son séjour à Bruxelles, le principal promoteur de leur établissement à Luxembourg. (62) Ses démarches commencèrent en 1577 pour n'aboutir, en définitive, qu'en 1594.

Dans son testament daté du 19 décembre 1592, Charles de Mansfeld, autre bienfaiteur de la Compagnie de Jésus, désigna Houst comme un de ses trois exécuteurs testamentaires. (63)